

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1251

objet : **Fabrication d'outils de curage et d'exploitation des réseaux d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine - Autorisation de signature d'un marché à bons de commande avec l'entreprise TIP Perradin**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de l'eau communique au Bureau un dossier pour l'autorisation de signature du marché pour les prestations de fabrication d'outils de curage et d'exploitation des réseaux d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine.

Par décision n° B-2002-0907 en date du 14 octobre 2002, le Bureau a accepté le dossier de consultation des entrepreneurs, ces prestations faisant l'objet d'un marché à bons de commande attribué à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix.

A l'issue de cette procédure, la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 8 mai 2001 a, lors de sa séance du 14 mars 2003, classé première l'offre de l'entreprise TIP Perradin pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et maximum annuel de 80 000 € HT pour l'année 2003 avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2004 et 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu sa décision n° B-2002-0907 en date du 14 octobre 2002 ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 et 2003-1087, respectivement en date des 8 mai 2001 et 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 14 mars 2003 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels s'y référant, pour la fabrication d'outils de curage et d'exploitation des réseaux d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine attribué à l'entreprise TIP Perradin après appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et maximum annuel de 80 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

